



Règlement intérieur du Télécentre du Pays de Saint-Félicien en vigueur à compter du 04 janvier 2016

Tous les utilisateurs du Télécentre de Saint-Félicien sont priés de bien vouloir respecter les principes suivants.

Le Télécentre du Pays de Saint-Félicien est un espace de coworking qui met à disposition des espaces de travail. Il est possible d'y recevoir des personnes extérieures.

L'espace est accessible tous les jours, sans restriction horaire pour les personnes inscrites. Un accueil est assuré les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les samedi de 9h00 à 12h00.

- **Personnes concernées**

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites, utilisant le matériel du Télécentre et ce, durant toute la durée définie. Chaque utilisateur est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et des conditions générales d'utilisation décrites ci-après.

- **Il convient de :**

- respecter les lieux et le matériel ;
- utiliser les ressources partagées (imprimante, coin café) de façon raisonnable;
- respecter les besoins de calme d'autrui;
- se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs du Télécentre;
- fermer fenêtres et portes quand on part.

- **Fumeurs**

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans le Télécentre.

- **Administratif**

Il est obligatoire de s'enregistrer auprès du chargé d'accueil du Télécentre, avant toute première utilisation du Télécentre ou pour toute demande de modification d'abonnement.

Les réservations de salle ou de bureau peuvent se faire par téléphone (04 75 06 90 82) ou par mail (telecentre.saint.felicien@gmail.com) auprès du chargé d'accueil du Télécentre.

Dans le respect de la grille tarifaire du Télécentre, le service est à payer par avance auprès du chargé d'accueil du Télécentre. Les services payés et/ou facturés ne peuvent pas donner lieu à un remboursement.

- **Ordinateur portable**

Le Télécentre est un espace de coworking, les ordinateurs ne sont pas fournis, chaque utilisateur doit venir muni de son propre matériel et l'emporter avec lui à son départ.

- **Usage du matériel**

Chaque utilisateur a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié et est tenu d'utiliser le matériel conformément à son objet. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au chargé d'accueil, ou en son absence, auprès d'un agent de la Communauté de Communes.

- **Téléphone et autres activités sonores**

Si le volume sonore des appels téléphoniques d'un autre utilisateur est dérangeant, le lui signaler poliment ; être attentif aux autres lorsque l'on est soi-même au téléphone. Respecter le besoin de silence des utilisateurs. Vérifier à l'avance si votre activité respectera les règles et chartes du coworking. Certaines activités considérées comme trop bruyantes ne sont pas tolérées au sein du Télécentre.

- **Perte, vol et dégâts**

Le matériel laissé dans le Télécentre est sous la responsabilité de son propriétaire. Le Télécentre décline toute responsabilité en cas de perte, vol et dégâts. Il est recommandé aux utilisateurs de contracter une assurance vol valable hors du domicile.

- **Tenue et comportement**

Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

- **Alcool**

Il est interdit de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ébriété et d'y introduire des boissons alcoolisées.

- **Coin café et nourriture**

- veuillez ne pas manger ou déposer de nourriture sur les tables des autres utilisateurs ;
- bien nettoyer derrière soi après avoir mangé, bu ou manipulé de la nourriture;
- faire sa vaisselle au fur et à mesure et la ranger propre et sèche.

L'utilisation du matériel ou du service vaut acceptation du présent règlement et des conditions générales d'utilisation ci-après.

Conditions Générales d'utilisation

du Télécentre du Pays de Saint-Félicien

Avant de vous connecter, merci de prendre connaissance des conditions d'utilisation du matériel informatique et du service wi-fi du Télécentre de Saint-Félicien.

- 1.** L'utilisation du matériel informatique et du service wi-fi est soumise en premier lieu au respect des lois et des règlements en vigueur. L'utilisation de ce service vaut acceptation par l'utilisateur, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire, de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans les présentes conditions générales.
- 2.** L'utilisation du service wi-fi permettant l'accès à internet est gratuite et illimitée pendant la période de location de l'utilisateur. Le Télécentre est strictement réservé à la clientèle de celui-ci, à ses coworkeurs et à ses salariés. Il est toutefois permis de recevoir de la clientèle ou des fournisseurs pour des rendez-vous professionnels.
- 3.** L'utilisateur reconnaît être dans un lieu partagé. Il s'engage à utiliser son matériel informatique et ce service d'une manière conforme à la loi en s'interdisant notamment tout comportement et tout usage contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- 4.** En particulier, il ne devra pas utiliser son matériel ou ce service à des fins illégales, c'est-à-dire qu'il s'engage à respecter la loi et s'interdit d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus et informations, provenant ou non d'une mise en ligne sur les réseaux Internet, considérés comme illégaux par les textes ou les tribunaux tels les informations, messages, textes, images ou vidéos ayant un caractère violent, d'incitation à la violence ou à la haine, dégradant pour la personne humaine, pornographique ou pédophilique et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et/ou des utilisateurs du Télécentre.
- 5.** L'utilisateur s'engage à respecter la vie privée de toute personne et le secret des correspondances, il s'interdit d'intercepter tout message et communication émis par la voie des télécommunications.
- 6.** Il s'engage à respecter la législation sur les données personnelles et les traitements automatisés d'informations nominatives ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteur, marques, brevets, à la propriété intellectuelle et industrielle. Il s'interdit toute reproduction ou usage en violation de ces législations, qu'il s'agisse de créations multimédia, de logiciels, de textes, d'articles de presse, de photos, de sons, d'images de toute nature, de marques, de brevets, de dessins et modèles, étant précisé que toute mention relative à l'existence de droits sur ces éléments et/ou données et/ou fichiers ne peut faire l'objet d'une suppression et que toute reproduction d'une œuvre ou de l'un de ses éléments et/ou fichiers et/ou données sans consentement du titulaire des droits constitue une contrefaçon.
- 7.** Dans le cadre de l'usage du service wi-fi du Télécentre, l'utilisateur s'interdit de :
 - récolter ou collecter toute information concernant des tiers sans leur consentement;
 - diffamer, diffuser, harceler, menacer quiconque, ou violer les droits d'autrui ;
 - créer une fausse identité ;
 - tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à un fichier, ou une donnée;



- diffuser ou télécharger des éléments contenant des logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires pour le faire ;
- adresser tout courrier et/ou message électronique comprenant des propos menaçants, injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte aux droits des personnes ou à la protection des mineurs;
- transmettre tout virus, cheval de Troie, bombe logique ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers;
- tenter d'obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données et s'y maintenir;
- perturber les services et/ou contenus et/ou données auxquels il accède;
- envoyer des chaînes de lettres ou proposer des ventes dites « boule de neige » ou pyramidales;
- adresser toute publicité, message promotionnel ou toute autre forme de sollicitation ou démarchage non sollicité.

8. Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser ce service. Le Télécentre n'est en aucun cas responsable des équipements choisis sous la responsabilité de l'utilisateur, lequel reste seul responsable de leur sécurité et de leur protection.

9. La Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien, à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente ou si elle l'estime non conforme aux présentes conditions générales ainsi qu'au règlement intérieur, pourra suspendre temporairement ou définitivement toute utilisation du Télécentre sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée et sans que l'utilisateur ne puisse revendiquer une quelconque indemnisation ou réparation.

10. La Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien ne peut être en aucun cas tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service wi-fi par l'utilisateur, ce dernier étant sous la responsabilité des utilisateurs dans le respect des présentes conditions générales. L'utilisateur du Télécentre reconnaît que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien ne peut être responsable des contenus ou services auxquels il accède et ne garantit ni l'accessibilité aux contenus et services ni la rapidité d'utilisation.

11. La Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien informe les utilisateurs du service que les dispositions applicables en matière de lutte contre le terrorisme impliquent l'obligation de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion du Télécentre, à savoir : expéditeur, destinataire, heure, durée et lieu d'origine des communications à l'exception de leur contenu.

12. Afin de profiter pleinement du service wi-fi, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien conseille à tous les utilisateurs du Télécentre de veiller à leur matériel informatique en s'assurant que les ordinateurs portables et assistants personnels ne soient pas laissés sans surveillance et que leur antivirus soit à jour.

Vous déclarez avoir lu l'intégralité des présentes conditions générales, vous engagez à vous y conformer et reconnaissez que votre matériel, son contenu et l'utilisation du service wi-fi du Télécentre sont sous votre entière responsabilité.

L'utilisation du matériel ou du service vaut acceptation des présentes conditions générales.



Le Télécentre du Pays de Saint-Félicien est soutenu par l'Union Européenne, l'Etat et la Région-Rhône-Alpes.